



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

Affaire 05-200923

Participation à l'expérimentation TZCLD – point d'avancement sur la démarche – Validation des moyens alloués à sa mise en œuvre

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 13 septembre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **22**

Absents : 07

Procurations : 0

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT
SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le VINGT SEPTEMBRE à DIX SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny:

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Néant.

Publicité faite le 22 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230920-DCM05-200923-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023

Affaire 05-200923

Participation à l'expérimentation TZCLD – point d'avancement sur la démarche – Validation des moyens alloués à sa mise en œuvre

Le Maire rappelle que le Conseil municipal du 27 mai 2023 a validé la participation de la Commune de la Plaine des Palmistes à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur Longue Durée » (TZCLD). Un état d'avancement de la préparation du dossier de participation est proposé dans le présent rapport.

En date du 11 juillet 2023, sur la base du projet présenté à l'Association Territoires Zéro Chômeur Longue Durée, la commune a obtenu la reconnaissance de « Territoire Emergent ». Ce premier prérequis était nécessaire afin de poursuivre le travail sur la candidature de La Plaine des Palmistes, en partenariat avec l'association qui missionne un interlocuteur en son sein, en charge d'accompagner les territoires ultramarins.

Au courant de ce même mois de juillet, notre chef de projet TZCLD a été missionné pour suivre le premier module de la formation relative à la conduite de projet, quasi impérative pour obtenir la labellisation. Cette formation se terminera courant novembre 2023, après un temps de certification des compétences.

Depuis le début du mois d'août, un courrier a été adressé à l'ensemble des propriétaires de fonciers concernés par la procédure de terres incultes, pour les solliciter pour la mise à disposition de ces derniers. Les retours concernant les demandes sont positifs et certains propriétaires voudraient s'investir plus dans le projet.

En parallèle, le travail actuel est concentré sur l'étape dénommée « fabrique du consensus ». Elle consiste à construire le partenariat avec les différentes institutions et collectivités (Etat, Département, CIREST, Pôle Emploi, etc.). Deux documents-cadre pour l'action communale en faveur de l'emploi vont déjà être signés prochainement, intégrant tous deux un volet relatif à TZCLD :

- Conventions avec les partenaires de l'Emploi dont Pôle Emploi
- Convention avec la Maison de l'Emploi du Nord sur les achats socialement responsables (concernant la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales dans les procédures d'achat public).

Un focus particulier a été fait sur l'échange d'informations et la collaboration sur des actions et projets liés à TZCLD lors des réunions préparatoires.

A compter du 16 septembre et la Journée d'Accès au Droit organisée en partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès aux Droits, l'accent est mis sur la présentation plus détaillée aux futurs bénéficiaires du dispositif TZCLD, via des permanences et sessions de présentation. Le CCAS, les Maison de Quartier et Espaces de Vie Sociale sont associés à ce titre. Cette campagne d'information se clôturera par la participation à la 8^{ème} édition de la « Grève du Chômage » le 7 novembre 2023, événement national qui vise à alerter contre la privation d'emploi et revendiquer le droit d'obtenir un emploi inscrit dans la Constitution française.

La prochaine réunion du Comité Local pour l'Emploi (CLE) est prévue le 10 octobre 2023. L'instance collégiale prendra connaissance des travaux déjà engagés depuis la précédente réunion du mois de juin 2023 et travaillera sur le projet de règlement intérieur du CLE. Pour mémoire, constitué pour mettre en œuvre localement le droit à l'emploi, le CLE assurera le pilotage du projet et validera les différents objectifs, ainsi que le suivi de leur réalisation.

L'écriture du dossier de réponse est en cours et sera finalisée au cours du mois de décembre 2023 ou janvier 2024, pour permettre un dépôt du dossier officiel de candidature au premier trimestre 2024, au plus tard. Des informations et précisions complémentaires pourront être apportées en séance à ce sujet.

Les moyens humains et matériels qui seront déployés pour la mise en œuvre de ce projet peuvent aujourd'hui être précisés. Il s'agit d'un critère déterminant pour que la viabilité du projet soit pleinement appréciée au moment de l'instruction par le Fonds d'Expérimentation Territoires Zéro Chômeur Longue Durée, instance qui validera notre éligibilité.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230920-DCM05-200923-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023

Aussi, en termes d'ingénierie, la commune mobilisera autant que nécessaire les ressources suivantes :

- Présidence des comités (COTECH et CLE)
- Equipe projet : un Chef de projet, un Chargé de Projet Alimentaire territorial, une Assistante administrative, une Manager de Commerce, le tout coordonné par le responsable du dossier le Directeur Général des Services pour la mise en œuvre du projet et la recherche de financements complémentaires
- Centre communal d'action sociale : mobilisation des profils, accompagnement sur les formations et l'insertion
- Direction Ressources en matière juridique et de marchés publics : Insertion des clauses sociales dans les procédures d'achat public, aide à la création de l'entreprise à but d'emploi (EBE) et notamment dans la passation du marché pour les travaux de construction l'unité de transformation
- Service communication : pour la création des supports de communication afférents au projet et de leurs diffusions, l'organisation des conférences de presse
- Service technique : pour la logistique nécessaire à l'organisation des manifestations et évènements avec la population (administrés, entreprises, associations et les PPDE)

Divers équipements sont par ailleurs mis à disposition :

- Ordinateurs, imprimantes, accès internet
- Véhicules (véhicule électrique, camion électrique avec covering aux couleurs de la démarche expérimentale pour les déplacements en lien avec l'expérimentation)
- Mobiliers (tente, chaises et tables pour les temps de partage sur le territoire)
- Salles de réunion pour les séances plénières du CLE
- Site internet et application « Panneau Pocket » pour la diffusion au fil de l'eau de l'avancement du projet
- Réflexion sur le portage et la configuration de la future usine de transformation de produits agricoles et de fabrications de mobiliers urbains, exploitée par la future EBE
- Parcelles de terrains incultes et des serres pour la production agricole nécessaire à l'exploitation de l'usine de transformation

Outre l'ingénierie administrative et technique, la ville s'associera à la future EBE par une prise de participation à hauteur de 50 % de son capital. Pour l'EBE, le statut privilégié est celui de la société coopérative à intérêt collectif (SCIC). Pour rappel, la SCIC est une société de droit privée régie par le Code de Commerce qui prend la forme d'une société anonyme, d'une société à responsabilité limitée ou d'une société par action simplifiée. La loi du 17 juillet 2001 définit et encadre le statut de la SCIC. Il s'agit d'une société ayant pour objet « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale » (art. 36 de la loi du 17 juillet 2001).

Les modalités de création de la SCIC seront présentées lors d'un prochain conseil municipal, afin d'acter la participation de la commune au capital de cette future EBE.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **PREND** acte de l'état d'avancement du projet de participation à l'expérimentation TZCLD,
- **VALIDE** la mise à disposition de l'ensemble des ressources et moyens ci-dessus détaillés de la Commune pour la mise en œuvre du projet,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l' élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

